

Communiqué de presse

7 juin 2023

Signature du contrat « Territoires en action » entre la Région et la communauté de communes Arbois – Poligny – Salins Cœur du Jura

et des deux conventions « Centralités rurales en Région » avec les communes d'Arbois et de Poligny

Signature du contrat « Territoires en action »

La Région investit près de **200 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » pour accompagner les projets des collectivités** contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire, signeront ces contrats avec la Région sur la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements régionaux pour la mise en œuvre de leurs projets** sur des sujets variés tels que le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus devront répondre à des **critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique des bâtiments**.

Ces nouveaux contrats permettront de soutenir des projets cohérents avec la stratégie de développement porté par les territoires, notamment sur :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Une offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent avec les autres dispositifs régionaux (centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Espaces nouveaux villages innovants, Fonds d'aide aux projets, soutien aux parcs naturels régionaux, etc.) permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Le contrat « Territoires en Action » avec le territoire de Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura couvre 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Accompagner le territoire Cœur du Jura dans l'adaptation au changement climatique ;
- Axe 2 - Conforter l'attractivité du territoire Cœur du Jura par le développement de l'offre de services à la population ;
- Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous.

Ce territoire pourra bénéficier d'un soutien régional à hauteur de 806 025 € maximum dans le cadre de ce contrat.

Pour des centralités rurales renforcées : signature de la convention « Centralités rurales en région » des communes d'Arbois et de Poligny

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; les ruralités) portée par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, il offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires,
- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale,
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie,
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations,
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie ;
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- Associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été soumises à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **passage en convention pour 58 communes au total**.

La Région a validé les conventions avec les communes d'Arbois et de Poligny ainsi que la communauté de communes Arbois Poligny Salins lors de sa commission permanente du 26 mai 2023.

Une enveloppe de 500 000 € par commune pourra être mobilisée pour contribuer à la mise en œuvre des projets s'intégrant dans la stratégie de revitalisation de ces communes.

Pour Arbois, les projets qui pourraient ainsi être concernés sont :

- L'aménagement de la place Delort
- La Création d'un espace multisports, de loisirs et de détente

Pour Poligny :

- L'aménagement et requalification du parvis de la gare à Poligny.
- L'aménagement du champ de foire / avenue de la Résistance à Poligny

C'est dans ce cadre que la Région et les différents territoires concernés signeront ce 7 juin 2023 à 17h15 en mairie d'Arbois, le contrat « Territoires en action » avec la communauté de communes Arbois – Poligny – Salins Cœur du Jura et les conventions « Centralités rurales en région » des communes de Poligny et d'Arbois, en présence de la présidente de Région, Marie-Guite Dufay.

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08